

Délibération du Conseil d'administration

Séance du 30 mai 2024

Présents | M. Jean-Paul PAVILLON et Mmes Edith CHOUTEAU, Danielle LANGLOIS, Christine CORBILLON, Corinne PICARD (arrivée au point n°3) représentants le conseil municipal.
Mmes Chantal SCHWARTZ, Martine SCOTTO DI VETTIMO et M. Paul ABLINE, représentants les associations.

Absents excusés ayant donné pouvoir

M. Philippe LABORDERIE	Mme Edith CHOUTEAU
Mme Christelle TREHET-COLLET	Mme Danielle LANGLOIS
Mme Marie-Chantal GUILLOT	M. Paul ABLINE

Absents excusés

M. Gérald BOUSSICAULT
Mme Monique LE BIHAN

Assistaient également

Mme Marion POISSONNEAU, directrice du CCAS,
Mme Myriam PASQUETTE, directrice générale des services, Ville des Ponts-de-Cé,
M. Laurent NOUHAUD, responsable de pôles.

Convocation adressée le 24 mai 2024, CASF, article R123-16

POINT N°4 – MARCHÉ « MISE À DISPOSITION, MANIPULATION, TRANSPORTS DE CONTENANTS, COLLECTE, VALORISATION ET ÉLIMINATION DES DÉCHETS PRODUITS » PAR LES MEMBRES DU GROUPEMENT DE COMMANDE CONSTITUÉ DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE D'ANGERS LOIRE MÉTROPOLÉ (COORDONNATEUR), DE PLUSIEURS COMMUNES ET CCAS, DONT LE CCAS DES PONTS-DE-CÉ

Madame Edith CHOUTEAU, Vice-Présidente, expose :

Vu la délibération n°5, du 27 mai 2021, autorisant la signature d'adhésion à quatre conventions constitutives de groupement de commandes, dont Angers Loire Métropole est désigné coordonnateur du groupement de commande.

Considérant qu'Angers Loire Métropole a lancé un appel d'offre pour la mise à disposition, la manipulation, le transport de contenants, la valorisation et l'élimination des déchets. Il s'agit de marchés ordinaires, à prix unitaires, conclus pour une période d'exécution démarrant au 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2029 au plus tard. Les prestations sont réglées par application des prix unitaires aux quantités réellement exécutées.

Considérant que la résidence autonomie « Les Champs Fleuris » avait communiqué ses besoins pour bénéficier du lot n°6 « Collecte et recyclage des cartons ».

A l'issue de l'analyse des offres remises par les candidats, et à la suite de la commission d'appel d'offre du 26 mars 2024, il est proposé d'attribuer le lot 6 à l'entreprise PAPREC GRAND OUEST sise à St Herblain (44 800).
CCAS LES PONTS-DE-CÉ

Accusé de réception en préfecture
049-264901976-20240530-AS-24-05-30-4-DE
Date de télétransmission : 31/05/2024
Date de réception préfecture : 31/05/2024

L'objet de la délibération est d'autoriser le coordonnateur (Angers Loire Métropole) à signer le marché, lot n°6, pour chaque membre du groupement.

Le Conseil d'administration est invité à décider :

- Autoriser le représentant d'Angers Loire Métropole, en sa qualité de coordonnateur du groupement de commandes, à signer et notifier le marché attribué par la commission d'appel d'offres ainsi que les éventuels avenants ou actes modificatifs, pour le compte du Centre Communal d'Action Sociale des Ponts-de-Cé.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve cette proposition à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Paul PAVILLON

